

JOURNAL D'HUBERT-JOSEPH FLOTTEU, PRETRE  
DU DIOCESE D'YPRES, DEPORTE A LA GUYANE  
FRANÇAISE EN 1798-1799.

INTRODUCTION

I. *Les circonstances: la persécution religieuse après le 18 Fructidor (4 septembre 1797)*<sup>1</sup>.

Le Directoire français installé au pouvoir en octobre 1795 se trouva aussitôt aux prises avec de multiples difficultés politiques, militaires et financières et en fut réduit très vite à un «système de bascule», frappant tantôt à droite, tantôt à gauche, pour se libérer de ses ennemis. Ce fut d'abord l'écrasement de la «conspiration des Egaux» d'inspiration communiste et l'exécution de Babeuf (mai 1797). Puis, lorsque les élections de l'an V (avril 1797) eurent donné la majorité au «parti de l'ordre» — en fait des royalistes déguisés — ce fut le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui inaugura une ère d'illégalités, de mesures dictatoriales et de persécution religieuse. Une «seconde terreur»<sup>2</sup> commençait, dont les principales victimes furent

1. Sur ce sujet, cf. A. Mathiez, *Le Directoire*, Paris, 1934; J. Godechot, *La grande nation*, Paris, 1956, 2 vol., ici t. II, pp. 502-504 (le problème religieux en Belgique); V. Pierre, *La déportation à la Guyane après Fructidor*, dans *Revue des questions historiques*, t. 31, 1882, pp. 438-551; du même, *La persécution religieuse en Belgique après Fructidor*, dans *Revue des questions historiques*, t. 35, 1884, pp. 496-532; J.B. Van Bavegem, *Het martelaarsboek, of heldaftig gedrag der belgische geestelijkheid ten tijde der fransche omwenteling*, Gent, 9e ed., 1875, 574 p.; L. Delplace, *La Belgique sous la Révolution française*, 2 vol., 1896; D. Lescouhier, *Geschiedenis van het kerkelijk en godsdienstig leven in W. Vlaanderen*, 2 vol., Brugge, 1926 (ici, pp. 289-312); P. Verhaegen, *La Belgique sous la domination française*, Bruxelles-Paris, 5 vol. in 8°, ici le t. III, 1935, pp. 203-282. En janvier 1968 un colloque s'est tenu à Bruxelles au centre d'Histoire économique et sociale de l'U.L.B. sur le thème «Occupants et occupés, 1792-1815». Il a fait largement place aux problèmes de l'occupation française en Belgique. Les Actes de ce colloque ne sont pas encore parus (cf. *Annales, économies, sociétés, civilisations*, sept.-oct. 1968, pp. 1111-1116).

2. Cf. P. de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. IV, Paris, 1921, livre 27. «La seconde terreur».

les prêtres. En 1882, V. Pierre, après de consciencieux relevés, aboutissait aux conclusions suivantes: après le 18 fructidor «le Directoire fit emprisonner près de 2000 individus; il en fit fusiller un nombre encore indéterminé; il en déporta 328 à la Guyane, dont 265 prêtres et plus de la moitié y moururent»<sup>3</sup>.

La persécution religieuse en Belgique était naturellement bien antérieure au 18 fructidor: elle avait suivi fidèlement les vicissitudes de la conquête militaire et de la politique française. La première occupation (fin 1792 - début de 1793), puis la seconde invasion (avril-juin 1794) avaient déjà provoqué des persécutions anticléricales: saccage de certaines églises, pillages de quelques couvents, destruction de certains sanctuaires, arrestation de prêtres, religieux et religieuses, dont une trentaine furent exécutés<sup>4</sup>. L'annexion de la Belgique (la «réunion») décidée par la Convention le 1er octobre 1795 ouvrit une période plus grave, car elle entraîna l'application des lois françaises: suppression des congrégations religieuses, confiscation des biens du clergé, serment de soumission aux lois de la République. Un apaisement finit cependant par ce produire après les élections d'avril 1797, car les décisions du Corps législatif nouvellement élu permettaient d'espérer en une politique de tolérance.

C'est alors qu'éclata le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797), immédiatement suivi par la promulgation d'une loi menaçante pour le culte catholique (5 septembre 1797). Trois articles surtout se rapportaient à ce sujet: 1) remise en vigueur des lois antérieures frappant les prêtres déportés; 2) le Directoire était autorisé à déporter par des arrêtés individuels et motivés les prêtres troublant la tranquillité publique; 3) tout prêtre était obligé, pour pouvoir remplir son ministère, de prêter un serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité à la République et à la Constitution. Ce dernier article surtout frappa l'opinion, car il revenait à dire qu'à défaut du serment le culte était proscrit. Une mesure aggravante, prise sur le plan local, vint d'ailleurs s'adjoindre aussitôt: l'établissement d'une

3. V. Pierre, *op. cit.*, p. 438. Ces chiffres pourraient naturellement être légèrement rectifiés maintenant; mais ils fournissent une base d'appréciation très proche de la vérité, cf. note 6.

4. J. Godechot, *op. cit.*, p. 504.

liste de tous les prêtres n'ayant pas prêté le serment.

Le refus du serment - dont l'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, donna l'exemple - fut cependant très général. P. Verhaegen avance les chiffres de 103 serments sur 650 assujettis dans le département de la Lys, 170 sur 1723 dans le département de la Dyle, 278 sur 1130 dans celui des Forêts etc...<sup>5</sup> La persécution se déchaîna dès lors avec violence, tempérée seulement par la complicité des populations et de bon nombre d'administrations communales. Les premières poursuites furent entamées, comme la loi le prévoyait, en vertu d'arrêtés individuels motivés; puis on en vint à des arrêtés collectifs: le 6 janvier 1798, 60 prêtres des Deux-Nèthes, le 2 février suivant 29 prêtres de l'Escaut, le 16 février 38 prêtres de la Lys furent ainsi frappés. On leur reprochait pêle-mêle leur refus de serment, leur attachement à l'ancien ordre de choses, leur hostilité au gouvernement français.

La persécution redoubla naturellement lorsque, après l'établissement de la conscription (septembre 1798) éclata la «guerre des paysans», soulèvement général, farouche et confus, qui ne s'apaisa qu'en janvier 1799. Un arrêté du 14 novembre 1798 avait alors condamné à la déportation sans enquête tous les prêtres insermentés.

Les résultats heureusement furent très inférieurs à ces ambitions démesurées. En voici une estimation, empruntée ici encore à V. Pierre, dont les chiffres, sans être à l'abri de toute critique, donnent cependant une base d'appréciation<sup>6</sup>. «En résumé, 30 prêtres déportés à la Guyane, dont 24 périrent et 6 seulement revirent la Belgique; 214 à l'île de Ré; 124 à l'île d'Oléron: voilà en chiffres certains le bilan de la déportation belge». Il faut y ajouter au moins 220 prêtres emprisonnés en France et en Belgique et des

5. P. Verhaegen, *op. cit.*, p. 210. Le nombre des jureurs fut cependant plus important dans certaines régions: 995 sur 1773 dans le département de l'Ourthe, par exemple.

6. V. Pierre, *op. cit.* (1884), p. 532. Des divergences existent entre les auteurs sur le nombre des ecclésiastiques belges qui allèrent effectivement en Guyane. V. Pierre, qui fit son relevé sur les documents des archives de la Marine, aboutit au total de 30. Mais certains cas ont pu ne laisser aucune trace dans les actes officiels. Des recherches faites sur les sources régionales ont permis à Van Bavegem (en 1875), Lescouhier (en 1926) et Verhaegen (en 1935) de faire monter ce nombre à 35. Sur cet effectif six ou sept seulement revirent l'Europe.

milliers partis en exil sous la menace d'une condamnation. «Aucune région de la France ne fut si durement éprouvée».

## II. *Hubert-Joseph Flotteeu.*

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer l'homme et l'œuvre que nous présentons ici <sup>7</sup>. Hubert-Joseph Flotteeu naquit en France, à Bailleul, le 12 mars 1765. Après deux ans d'études à l'Université de Douai, il entra au séminaire d'Ypres en 1784 et fut ordonné prêtre le 28 mars 1789. Il devint alors vicaire à Beveren-sur-Yser, à la frontière française. Les premières mesures révolutionnaires, introduites par la conquête française, ne semblent pas l'avoir touché, mais la loi sur le serment de haine à la royauté l'obligea en septembre 1797 à prendre parti. Il refusa catégoriquement le serment, ce qui le contraignit à cesser officiellement tout ministère. Il demeura dès lors, comme il le dit, «triste, mais paisible spectateur de l'exécution de la volonté des conquérants et des tyrans de notre pays». Cette conduite lui valut d'être englobé, le 16 février 1798, dans une mesure collective de déportation visant 38 prêtres du département de la Lys. Son arrestation, le 11 mars 1798, fut la première étape d'un long calvaire qui devait le mener à Rochefort (15 mai 1798), puis à Cayenne (29 septembre 1798) et enfin, après une fuite mouvementée commencée le 11 mai 1799, le ramener à Liverpool le 21 août de la même année. On lira plus loin le récit, sobre et nerveux, de ses terribles aventures.

Rentré en France en 1800, H.J. Flotteeu se retira d'abord

7. Il existe sur H.J. Flotteeu une excellente notice biographique de F.A. Lansheere (1815-1879), curé de Rosendael, dans l'ouvrage anonyme intitulé *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai*, Cambrai, 1847, 464 p., ici pp. 279-326. C'est une biographie d'une éloquence toute romantique, qui s'appuie sur le Journal de Flotteeu, sur celui de De Bay et sur d'autres sources certainement livrées par la famille. Ce texte est reproduit à peu près littéralement dans l'ouvrage anonyme (de F. Van de Putte) *De geloofbelyders of levens van vlaemsche priesters die tydens de Fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen voor het geloof*, 2 vol. Poperinghe, 1861, ici t. I, pp. 1-71. Il existe aux Archives départementales du Nord, dans les fonds révolutionnaires, quelques pièces d'archives relatives à la famille Flotteeu. Les deux frères de notre héros, Antoine et Joseph, respectivement corroyeur et orfèvre, émigrèrent le 1er mai 1793 et rentrèrent au pays en juillet 1795. Leur situation ne fut définitivement régularisée qu'en 1801 (L 1192, n° 34 et 35; M 131, n° 38).

dans sa famille, puis, après le Concordat, reprit du service dans le nouveau diocèse de Cambrai qui coïncidait avec le département du Nord. Il fut successivement vicaire à Bailleul (1802) - refusant d'ailleurs la direction qu'on lui offrait du séminaire de Schurenberg, en Hollande - puis vicaire à Saint-Eloi de Dunkerque (1810), curé d'Ouderzeele (1816) et enfin curé de Borre (1823). C'est dans cette paroisse qu'il mourut le 18 février 1837. Une telle existence, partagée entre deux dominations politiques différentes, rend presque insoluble le problème de la nationalité d'H.J. Flotteeu.

On remarquera aussi qu'il a rédigé son Journal en français, alors que son compagnon de misère, Jean-Baudouin De Bay, a relaté les mêmes aventures dans sa langue maternelle. Ce fait est à rapprocher de ses études à l'Université de Douai et de différents épisodes de son exode, où l'on voit Flotteeu servir de lien parmi les déportés entre les autres Néerlandais et les Français<sup>8</sup>. Flotteeu était vraiment, comme sa ville de Bailleul, à la jonction de deux mondes.

### III. *Le Journal de Flotteeu.*

La persécution religieuse d'après Fructidor a entraîné une abondante littérature de mémoires : la protestation de la conscience prenant volontiers la forme d'un appel à la postérité. Sur la déportation en Guyane, qui intéressa une trentaine de prêtres belges, nous possédons essentiellement le Journal de Jean-Baudouin De Bay, né à Bruges et régent de la Bogarde-school de cette ville au moment où se déchaîna la persécution directoriale. Arrêté le 10 mars 1798, il fit partie du même convoi que Flotteeu et partagea toutes ses épreuves. En Guyane cependant, ils furent séparés pendant quelques mois, car De Bay fut envoyé dans la solitude pestilentielle de Conanama, tandis que son compagnon était soigné à l'hôpital de Cayenne. Ils se retrouvèrent finalement à Sinamary et tentèrent ensemble la grande aventure de l'évasion (11 mai 1799). Le Journal de De Bay, plus détaillé, plus oratoire aussi que celui de Flotteeu, fut publié en 1837, peu après la mort de l'auteur (6 juin 1835), et a depuis été fréquemment utilisé<sup>9</sup>.

8. C'est ainsi qu'après leur naufrage, les fugitifs se divisèrent en deux groupes: en tête les Français, auxquels s'était joint Flotteeu, ensuite tous les autres Belges, cf. plus loin note 29 du Journal.

9) F. De Pachtere, *Ballingschap van den eerweerden heer Joannes-*

Sur les mêmes événements nous disposons aussi de quelques lettres envoyées par les bannis à leur famille et notamment d'une longue épître, véritable récit, que l'un des rescapés, Philippe Du Mon (1754-1811) adressa de Londres à sa mère en 1800<sup>10</sup>. Les recoupements sont donc faciles à faire avec le journal de Flotteu et se révèlent toujours favorables. Bien d'autres sources s'offrent encore à propos du séjour en Guyane : ce sont les mémoires ou les notes de déportés français - hommes politiques ou prêtres - qui subirent les mêmes épreuves et connurent les prêtres belges. De ces témoignages, nous n'en avons relevé qu'un seul, celui de Barbé-Marbois (1745-1837), ancien président du Conseil des Cinq-Cents et futur ministre de Napoléon, qui fut déporté après le 18 fructidor et publia en 1835 son «Journal d'un déporté non jugé»<sup>11</sup>. Nous avons reproduit en annexe quelques pages de ce témoin qui donne à certains faits un éclairage différent.

L'existence d'un Journal rédigé par H.J. Flotteu était connue : Lansheere, qui en 1847 consacra une importante notice à ce personnage, en parle et en cite des extraits qui se retrouvent littéralement dans notre texte; mais ce document ne semble pas avoir été jamais publié, ni utilisé par les historiens<sup>12</sup>. Ce silence tient sans doute à la volonté même de l'auteur. Voici en effet ce que dit Lansheere : «Le confesseur de la foi employa les loisirs de son séjour à Londres à écrire le journal de sa déportation. Ce journal contient, outre la relation de ses souffrances, les noms de tous les prêtres déportés à Cayenne et clasés par diocèses. Bien des personnes lui firent de vives instances pour qu'il le laissât imprimer ; ils lui offrirent même, à cet effet, une

---

*Balduinus De Bay naer de Fransche Guyane in Zuyd-America ten jaere 1798*, Bruges, 1837, 215 p. Le Journal occupe les pages 33-196. La substance en est reprise dans l'ouvrage anonyme *Den balling of waer verhael van het ballingschap.... van.... J.B. De Bay*, Gand, 1843 et dans un autre opuscule anonyme (de F. Van de Putte) *Ballingschap der belgische priesters naer de Fransche Guyane ten jaere 1798 en 1799*, 2 vol., Poperinghe, 1860, ici t. I, 141 p.

10. *Copie van eenen brief van Myn Heer Du Mon geschreven ynt Londen den 1 april 1800*, 15 p.; reproduite dans *Ballingschap der belgische priesters....* t. I, pp. 78-92.

11. Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté non jugé*, 2 vol., Paris, 1835.

12. Il n'est jamais mentionné par les auteurs que nous avons cités note 1, pas plus que par les différents ouvrages anonymes traitant de la déportation (cf. note 9).

somme très considérable, mais il ne voulut jamais y consentir, tant par humilité que par la crainte de compromettre quelque bienfaiteur»<sup>13</sup>.

Nous avons retrouvé une copie de ce Journal à la Bibliothèque de Valenciennes dans le fonds Serbat, legs récent, composé de livres anciens, manuscrits, pièces d'archives réunis par cet historien<sup>14</sup>. Bien des découvertes y restent sans doute possibles. Là nous avons trouvé un cahier d'écolier portant sur la couverture le titre suivant «Copie d'un Journal de M. Hubert-Joseph Flotteu, prêtre déporté à Cayenne en 1798, d'après la copie de M. le Curé Van Costenoble, octobre 1897». Nous avons donc affaire à une copie de copie. Le texte qui se développe sur 35 pages est inachevé; il s'interrompt brusquement au moment de la délivrance des naufragés, lors de leur fuite. On ne peut évidemment savoir si cet inachèvement est imputable au deuxième copiste ou tout simplement au caractère incomplet de la première copie. Quoi qu'il en soit, le récit original se poursuivait plus loin, jusqu'au retour à Londres. Lansheere l'affirme expressément et cite même la conclusion de tout l'ouvrage<sup>15</sup>. Le titre intérieur porté sur notre copie et reproduit dans notre édition le dit d'ailleurs également. Il est en tout cas très aisé de suppléer à l'absence des dernières pages grâce au récit de De Bay, compagnon de Flotteu dans ce péril extrême.

Il aurait été intéressant de retrouver la copie établie par l'Abbé Fr. Aug. Van Costenoble (1821-1901), érudit estimé qui produisit plusieurs travaux sur la Flandre française<sup>16</sup>. Mais les recherches aux archives diocésaines de Lille, ainsi qu'aux archives de l'évêché de Bruges (où ses manuscrits ont fini par aboutir) n'ont rien donné<sup>17</sup>. On

13. *Op. cit.*, p. 318.

14. Voir A. Carlier, *Hommage à Louis Serbat, archéologue (1875-1953)* dans *Mémoires du cercle archéologique et historique de Valenciennes*, t. III, pp. 233-241. Nous remercions bien vivement M. Paul Lefrancq, conservateur de la Bibliothèque de Valenciennes, pour l'aide qu'il nous a apportée dans nos recherches.

15. *Op. cit.*, p. 317.

16. François-Auguste Van Costenoble était né en 1821 à Bailleul, comme Flotteu, qu'il a d'ailleurs pu connaître, puisque celui-ci mourut seulement en 1837. On comprend dès lors qu'il ne soit intéressé à son glorieux compatriote et à son Journal. Le plus important des travaux de F.A. Van Costenoble concerne *Le clergé de la Flandre maritime en 1791*, Lille, 1885.

17. Nous remercions Mgr. Lepoutre, archiviste diocésain de Lille,

peut penser que cet auteur envisageait une publication ou une étude sur ce journal et qu'il n'a pas donné suite à son projet.

#### IV. *Les transports de déportés et la Guyane.*

Il peut être utile pour la pleine intelligence du récit de situer le voyage de «La Bayonnaise» parmi les transports de déportés et ensuite de présenter en quelques mots le territoire lointain où se déroula leur aventure. Trois transports de déportés purent effectivement atteindre la Guyane<sup>18</sup>. Le premier, accompli sur «La Vaillante» du 24 septembre au 11 novembre 1797, emmena 16 personnalités politiques, au nombre desquelles se trouvaient Barthélémy, ancien Directeur, Barbé-Marbois, Laffon-Ladébat, le général Pichegru etc.... Huit de ces déportés s'enfuirent le 3 juin 1798 et gagnèrent l'Angleterre. Sur les huit autres, six moururent en Guyane et les deux derniers (Laffon-Ladébat et Barbé-Marbois) revinrent légalement en 1800. La déportation des prêtres commença avec le voyage de «La Décade», qui conduisit le 11 juin 1798 155 prêtres et 38 laïques à Cayenne. Un nouveau voyage de «La Vaillante», entamé le 5 août 1798, n'eut pas de succès : le bâtiment fut arraisonné par des bateaux anglais et les 26 prêtres à bord furent libérés. Vient enfin l'expédition de «La Bayonnaise» relatée par Flottecu : le convoi cette fois comprenait 119 déportés, dont 109 prêtres.

Ce fut le dernier arrivage, car les risques de la navigation amenèrent le Directoire à renoncer à la Guyane comme lieu d'exil. Un arrêté du 17 janvier 1799 relégua désormais les déportés à l'île d'Oléron.

Un mot maintenant sur la Guyane en 1798-1799. Là où les XIXe et XXe siècles ont connu trois Guyanes, il n'en existait que deux à la fin du XVIIIe siècle : la Guyane française à l'est (entre les rivières Oyapoc et Maroni) et la Guyane hollandaise à l'ouest (entre le Maroni et l'actuel Vénézuéla). Mais les conséquences de la Révolution française se firent sentir jusque dans ces régions lointaines. La Hollande étant tombée aux mains des armées républi-

---

et M. le chanoine B. Janssens de Bisthoven, archiviste diocésain de Bruges, pour les renseignements qu'ils nous ont aimablement communiqués.

18. Cf. V. Pierre, *op. cit.*, 1882.

caines (1795), les Anglais s'emparèrent de la quasi totalité de la Guyane hollandaise. C'est la situation qui existait au moment de la fuite des déportés et on s'explique ainsi toutes les péripéties de leur aventure. Bien reçus au fort Maroni et au fort Orange par des officiers hollandais subalternes, ils doivent cependant éviter la ville de Surinam où le gouverneur devrait évidemment suivre la politique officielle. Ils sont ainsi condamnés à chercher leur salut plus à l'ouest dans la zone effectivement contrôlée par les Anglais et c'est en s'y rendant qu'ils se perdent en mer et font naufrage quelque part entre les rivières Surinam et Corentin. Après leur sauvetage, ils passent successivement par les postes ex-hollandais de Corentin, fort Saint-André, Berbiche, et Demerary (actuel Georgetown). Tous les lieux cités dans le Journal sont situés sur la côte ou près de l'embouchure des rivières - seule zone occupée par les Européens - et se distribuent sur une direction générale est-ouest, de Cayenne à Demerary, sur environ 700 km. à vol d'oiseau.

Signalons en terminant qu'après avoir rendu aux Hollandais les territoires conquis (1802, Paix d'Amiens), les Anglais s'adjugèrent définitivement une partie de l'ancienne Guyane hollandaise en 1814. La limite entre les deux colonies se trouvait au fleuve Corentin, là où précisément les naufragés furent sauvés.

H. PLATELLE

#### TEXTE

On trouvera ici trois choses :

1. Tout d'abord le texte même du Journal de Flotteu jusqu'à la date du 26 mai 1799.
2. En second lieu, pour suppléer aux dernières pages manquantes de ce Journal, un résumé des événements tiré de sources parallèles.
3. Enfin, à titre de pièces justificatives, quelques extraits des souvenirs de Barbé-Marbois, qui fut en Guyane le témoin des mêmes événements.

Copie d'un journal de H.J. Flotteu depuis son arrestation dans la Belgique jusqu'à son arrivée à Londres <sup>1</sup>.

I. *La persécution religieuse et l'arrestation de Flotteu (11 mars 1798).*

«Ce fut au mois de septembre 1797 qu'un arrêté du Directoire français enjoignit aux prêtres de la Belgique de prêter le serment de haine à la royauté ou de cesser toute fonction. La première contravention à cette loi était menacée de trois mois de prison et 500 livres d'amende; la deuxième d'une détention plus longue et la troisième de déportation. Le Directoire avait ordonné en même temps à ses commissaires de lui envoyer la liste de tous les ecclésiastiques de leurs cantons respectifs, avec leurs noms, prénoms, qualités et mœurs, enjoignant formellement de spécifier ceux qui paraissaient avoir le plus d'influence sur le peuple et étaient par là en état de s'opposer avec le plus de succès aux vues anti-chrétiennes de la République pseudo-philosophico-française.

L'arrêté du Directoire nous fut notifié vers la fin du même mois, avec injonction ou de prêter le serment requis, ou de cesser toute fonction. Mais pouvions-nous jurer de haïr les rois, nous qui professons une religion qui nous défend de haïr même nos ennemis <sup>2</sup>? Nous primes donc le parti de cesser toute fonction. Nos églises furent fermées, le culte cessa et nous demeurâmes tristes mais paisibles spectateurs de l'exécution de la volonté des conquérants et des tyrans de notre pays. On nous laissa tranquilles pendant quelques mois. Mais le temps des élections approchant <sup>3</sup>, et le Directoire, craignant l'influence de ceux qui n'avaient pas fléchi le

---

1. Notre édition reproduit littéralement le texte du fonds Serbat. Nous nous sommes permis cependant d'introduire quelques titres intérieurs pour faciliter la lecture et les recherches.

2. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, avait le premier refusé le serment, en employant cet argument. Il avait offert cependant de s'engager par serment de ne pas coopérer au rétablissement de la royauté en France. La lettre où il prenait position (19 septembre 1797) fut diffusée à travers toute la Belgique et eut un retentissement énorme, dont on trouve une manifestation dans le cas de Flotteu. L'archevêque fut arrêté le 20 octobre et transféré à la frontière prussienne; cf. V. Pierre, *La persécution religieuse en Belgique après Fructidor*, *Revue des questions historiques*, t. 35, 1884, pp. 502-503; P. Verhaegen, *La Belgique sous la domination française*, Bruxelles-Paris, 1935, t. III, p. 209.

3. Il s'agit des élections qui devaient avoir lieu en Germinal an VI (avril 1798). En raison des mesures illégales prises par le Directoire contre les élections antérieures de l'an V (annulation d'élections, destitutions etc...) les assemblées électorales furent en général

genou devant l'idole révolutionnaire, prit un parti conforme au plan général qu'il avait adopté d'exterminer tous ceux qu'il craignait. Nous apprîmes que dans les différents départements de la France on arrêtait les prêtres, sous les prétextes les plus frivoles. Rassurés par notre innocence et par la certitude où nous étions de n'avoir rien fait de contraire, au moins qui fût public, aux décrets du Directoire, nous persuadant d'ailleurs que les rigueurs du gouvernement ne s'étendraient qu'à ceux qui étaient propres sujets de la France, enfin notre peu de fortune n'offrant aucun objet à l'avidité de nos gouverneurs ou de leurs agents subalternes, nous nous imaginions que nous n'avions rien à craindre de ses arrestations. Mais nous fûmes bientôt détrompés.

Le 6 mars 1798, on arrêta six prêtres à Bruges, chef-lieu de notre nouveau département (la Lys); le 11 six à Courtrai, le même jour six dans le canton d'Harringhe; vingt autres qui étaient sur la liste et devaient partager le même sort s'échappèrent <sup>4</sup>.

Ce fut aussi le 11 mars, à quatre heures du matin, que des soldats accompagnés par trois gendarmes, sans aucun officier municipal ni homme de loi, forcèrent la porte de mon jardin et investirent ma maison. Ma domestique effrayée ne les fait entrer. Ils me demandent, et, sur sa réponse que j'étais encore couché, ils viennent dans ma chambre, m'ordonnent de m'habiller sur le champ, me disent que j'étais arrêté par ordre du Directoire et que je devais les suivre chez le commissaire Hérou à Poperinghe <sup>5</sup>. Je m'imaginai alors que quelqu'un m'avait dénoncé auprès de ce commissaire comme ayant

---

livrées au seul parti jacobin et désignèrent des représentants appartenant à l'opinion la plus avancée: ce fut la résurrection des clubistes de 1793. Contre cette menace le Directoire se défendit en faisant annuler, comme précédemment, la plupart des élections qui lui déplaisaient (22 Floréal an VI, 4 mai 1798), cf. P. Verhaegen, *op. cit.*, p. 13.

4. Ces poursuites et ces arrestations étaient le résultat de l'arrêté collectif du Directoire pris le 28 Pluviose an VI (16 février 1798). Le texte en est donné par De Bay, *Ballingschap*, pp. 36-37; il compte effectivement 38 noms, mais 18 prêtres seulement purent être arrêtés. Nous en donnons la liste d'après De Bay, pp. 39-40, en faisant suivre les noms de l'indication de la destination finale: la Guyane (G) ou l'île de Ré (R). Quatre prisonniers demeurèrent à Bruges en raison de leur âge ou de leur état de santé: leurs noms sont soulignés. P.J. Asaert (G), J.F. Blanchet (R), J.B. De Bay (G), A.J. De Neut (R), J.V. De Neve (G), F.J. De Smet (R), L. De Vos, Ph. Du Mon (G), H.J. Flotteu (G), J.H. Hosdey (R), Jansens, B. Moens (R), Moke, J.J. Reyphins (G), Ph. Reyphins (G), Stevens, M. Van der Meersch (?), G. Van Santen (R).

5. Ces commissaires du gouvernement contrôlaient les administrateurs des cantons (c'est le cas ici) ou des départements (c'est le

secrètement exercé le ministère, et je me flattai que je pourrais aisément confondre mon dénonciateur. Je m'habillai donc à la hâte et me préparai à les suivre. Ils ne voulurent pas me permettre de parler en flamand à ma servante qui n'entendait pas le français, ni de lui dire ce qu'elle avait à faire pour le gouvernement de ma maison. Je fus fort surpris, lorsqu'en chemin quelques uns des gendarmes me dirent que je ne serais pas le seul prêtre arrêté dans mon canton et que je trouverais des compagnons à Poperinghe.

Effectivement trois étaient arrivés avant moi et deux arrivèrent bientôt après, escortés comme je l'avais été. On nous conduisit tous dans la même auberge où l'on plaça une garde de cinquante hommes. Ce fut alors que nous apprîmes que le digne commissaire Hérou nous avait désignés au Directoire comme ayant de l'influence sur l'esprit du peuple et pouvant nuire à l'exécution des lois relatives à la police des cultes.

Plusieurs de nos amis instruits de notre arrestation accoururent à Poperinghe et nous eûmes la permission de leur parler en présence de nos gardes. Un d'entre eux, membre de l'administration du canton et maire de West-Vleteren nous réclame, disant qu'aucune plainte n'avait été portée contre nous à l'administration dont il était membre, que nous étions connus pour de paisibles habitants; de plus que la loi défendait à la force armée d'entrer de nuit dans les maisons et qu'aucune arrestation ne devait se faire à l'insu du maire. Ces observations ne firent qu'aigrir le commandant qui lui ordonna de sortir à l'instant de la chambre et l'accusa, quelque temps après, d'être un aristocrate et protecteur des prêtres.

De Poperinghe on nous conduisit à Ypres, où, au lieu d'aller en prison, nous obtînmes la permission d'aller dans une auberge en payant nos gardiens. Le lendemain, nous arrivâmes à Bruges, chef-lieu du département; et comme l'officier qui commandait n'avait pas d'ordre précis de nous mener en prison, il nous laissa à l'auberge et alla faire son rapport. Nous avions à peine ordonné les lits dont nous avions besoin pour passer la nuit et commandé notre souper, que le secrétaire de Barret <sup>6</sup>, commissaire du pouvoir exécutif à

---

cas pour Baret signalé plus loin). P. Verhaegen (*op. cit.* p. 53) définit ainsi leur rôle: «ils éperonnent les administrateurs, ils dénoncent les prêtres, ils dirigent l'opinion, ils préparent les élections et peu à peu ils se substituent aux administrateurs et avec eux le pouvoir central finit par remplacer les élus de la population.

6. Ce Barret (ou plutôt Baret), commissaire du gouvernement dans le département de la Lys, devait sa place au coup d'état du 18 Fructidor. Il avait été accusateur auprès du tribunal révolutionnaire et se fit bientôt élire député de la Lys, cf. P. Verhaegen, *op. cit.* p. 43 et 53.

Bruges vint nous déclarer qu'il avait ordre de nous conduire à l'instant à la maison de force et que dès ce moment nous étions sous sa responsabilité. Ce secrétaire était un prêtre français nommé Jossaert <sup>7</sup>, avec qui j'avais passé près de trois ans au séminaire d'Ypres et qui avait été trois ans vicaire dans le même canton. Nous lui demandâmes quelle était la cause de notre arrestation et en quel tribunal nous serions entendus. Il nous répondit que nous étions déjà jugés, qu'il avait nos sentences entre ses mains; et, tirant de sa poche nos lettres de déportation, il nous les distribua avec un air de satisfaction qui annonçait la haine mortelle qu'il nourrissait dans son cœur pour ceux qui n'avaient pas voulu partager son opinion.

Nous trouvâmes à la maison de force six prêtres du diocèse de Bruges arrêtés la veille; il en arriva peu après six autres de Courtrai. Là, on nous permit de recevoir les visites de nos parents et de nos amis. Nous présentâmes à l'administration du département une requête par laquelle nous demandions d'être entendus. Cette administration, quoique convaincue de notre innocence, n'osa s'opposer à la volonté du commissaire Barret, et nous informa bientôt que nous devions partir pour Paris, et qu'on ne nous enverrait pas à Rochefort sans nous avoir entendus et jugés.

## II. *Le transport des déportés jusqu'à Rochefort (3 avril-15 mai 1798).*

Le 2 avril, au soir, le même Jossaert vint nous dire de nous tenir prêts pour partir le lendemain. Nous devions faire la route à pied; mais on nous laissa la liberté de prendre des voitures à nos frais. Nous fûmes obligés aussi de payer le commandant des gendarmes qui nous accompagnait. Et le 3 avril, à quatre heures, nous partîmes, emportant les regrets des honnêtes gens de la ville qui fondirent en larmes en nous voyant monter en voiture <sup>8</sup>. Ce même jour, nous passâmes par Roulers et Menin: un peuple immense était accouru de toutes parts pour nous voir; les gendarmes eurent bien de la peine à maintenir l'ordre. Ils firent fermer les fenêtres de la maison où nous étions descendus et nous défendirent, avec les plus grandes menaces, de nous montrer.

7. Ces sentences distribuées par Jossaert n'étaient pas autre chose que des expéditions de l'arrêté collectif du 16 février 1798 dont il a déjà été parlé. De Bay (*op. cit.*, p. 35) déclare que ce Jossaert avait été vicaire de Notre-Dame ter Biesen, dans le diocèse d'Ypres (il faut sans doute comprendre: Saint-Jean ter Biesen à Watou.), et qu'il s'était depuis marié avec une divorcée.

8. Le groupe des déportés se composait au départ de 14 prêtres, cf. plus haut note 4.

A quelque distance de Lille, nous vîmes une troupe de soldats à pied et à cheval d'une musique militaire qui venait à notre rencontre. Cette troupe nous conduisit à la prison de la Tour Saint-Pierre à Lille<sup>9</sup>. Là on nous fit entrer dans une petite chambre très obscure, où un homme avec une chevelure noire, un air menaçant et une chandelle à la main nous attendait pour renouveler nos signalements qui avaient déjà été pris à notre départ de Bruges. En même temps le geôlier versait abondamment du vin aux gendarmes et aux soldats qui étaient entrés avec nous, disant que nous devions régaler ces braves gens qui nous avaient si bien et si humainement escortés. On nous fit ensuite monter au troisième étage dans une chambre où l'odeur des latrines laissait à peine la liberté de respirer. Dans cette prison, comme dans toutes les autres, on nous donna du pain de l'eau et de la vieille paille qui avait déjà servi de lit à d'autres prisonniers. Nous obtînmes cependant à la fin, mais en payant bien cher, quelques mauvais matelas et quelques mets que ce geôlier nous faisait apprêter.

Pendant la nuit, des guichetiers armés et accompagnés de grands chiens venaient deux par deux visiter notre chambre, pour voir, disaient-ils, si les barreaux de notre fenêtre n'étaient pas rompus et si nous ne cherchions pas à nous évader. Chaque fois que le geôlier nous visitait, ce qui arrivait plusieurs fois le jour, il était accompagné de quelques malfaiteurs qui venaient nous souhaiter ce qu'ils appelaient la bienvenue et nous demander de payer notre entrée, selon la coutume, ajoutant que si ce que nous leur donnions ne leur plaisait pas, ils nous prendraient tout ce que nous avions. Le geôlier témoin de ces insultes ne les arrêtait pas, parcequ'il savait bien que l'argent que ces malheureux recevraient devait rentrer dans sa poche. Cependant, nous fûmes enfin délivrés de leurs visites et de leurs menaces.

Le commissaire de la prison vint au bout de quatre jours nous demander de quelle manière nous étions traités. Ce commissaire avait été garçon imprimeur chez Monsieur Blanchet à Courtrai; il reconnut dans un de nos compagnons de malheurs le fils de son

---

9. La Tour Saint-Pierre était l'un des éléments de la Porte Saint-Pierre qui donnait accès dans le *castrum* du côté du Nord. Cette porte était donc située au carrefour des actuelles rues Saint-Pierre, Saint-André, Négrier et du Pont-Neuf. Elle comportait quatre tours hautes de 40 m. et larges de 20 m.; deux d'entre elles sont connues: la Tour Saint-Pierre, transformée en prison royale en 1701, qui fit place au XIXe siècle à l'édifice des Archives départementales (rue du Pont-Neuf) et la Tour des Creux ou des Insensés, où l'on enfermait les fous; elle disparut en 1718, cf. Ed. Leleu, *Notre vieux Lille*, 1921, pp. 73-74.

maître <sup>10</sup> et alors il nous engagea à exposer avec confiance les sujets de plainte que nous pouvions avoir. Nous lui contâmes la conduite de ces malfaiteurs de la prison autorisée par le géolier. Il en fit de vifs reproches à ce dernier et menaça de le faire destituer s'il continuait; et de puis ce moment, on nous laissa tranquilles.

Le cinquième jour de notre arrivée, jour de Pâques, on nous transporta en trois voitures et à nos frais de Lille à Douai. Nos voitures étaient précédées par une charrette remplie de malfaiteurs qu'on envoyait aux galères, et nous étions obligés de suivre cette charrette. Ce fut alors que nous vîmes pour la première fois les boutiques ouvertes et les ouvriers allant à leur travail dans un jour consacré à la dévotion dans tous les pays chrétiens.

Arrivés à Douai, nous fûmes conduits à la prison du Parlement et enfermés dans des souterrains environnés par les eaux de la Scarpe. Dans ces souterrains, nous trouvâmes un grand nombre de prisonniers de toute espèce, voleurs, assassins, qui étaient déjà ou devaient être bientôt condamnés à mort. Nous y trouvâmes aussi un prêtre jureur, plusieurs personnes soupçonnées d'émigration et un respectable ecclésiastique du diocèse d'Ypres, qui avait été arrêté comme émigré et attendait tranquillement la mort. Plusieurs de ces derniers nous offrirent de partager avec nous les mauvais lits qu'ils s'étaient procuré dans cette prison et nous avertirent de payer largement à boire aux malfaiteurs, si nous voulions éviter d'être volés. Nous restâmes un jour à Douai; au moment du départ, le géolier, lorsque nous lui représentions qu'il nous faisait payer le peu de choses qu'il nous avait fournies plus qu'elles ne valaient, nous dit que nous ne trouverions nulle part sur notre route aucun géolier aussi honnête que lui.

A Arras, une populace effrénée, accoutumée à voir couler le sang répandu à grands flots par le monstre Joseph Lebon <sup>11</sup>, nous accabla d'insultes, et la gendarmerie eut beaucoup de peine à l'empêcher d'aller plus loin. On nous enferma dans un ancien couvent des Do-

10. Voir plus haut note 4. A Lille la petite troupe des 14 déportés s'accrut de trois unités: F.J. Van Volxcem (G), P. Hertens (R), M.F. Cop (G), cf. De Bay, *op. cit.* p. 49.

11. Joseph Lebon (1765-1795) ex-oratorien, membre de la Convention, envoyé en mission dans les départements du Nord. En cette qualité il montra une cruauté et une énergie impitoyables: trois cents personnes environ furent envoyées à l'échafaud sous son «proconsulat» de quelques mois. Il fut arrêté après la chute de Robespierre. Son procès traîna en longueur et s'acheva par son exécution à Amiens le 9 octobre 1795. Son plus récent biographe a tenté une sorte de réhabilitation, en expliquant sa conduite par la menace extérieure, L. Jacob, *Joseph Lebon (1765-1795); la terreur à la frontière (Nord et Pas-de-Calais)*, Paris, 1932..

minicaïns, dont on a fait une prison. Nous trouvâmes plus de trois cents personnes, hommes, femmes, filles de mauvaise vie, tous mêlés ensemble. On nous fit monter jusqu'au troisième étage, dans une chambre entièrement nue; et ce fut avec beaucoup de peine que nous obtînmes un peu de paille et deux petits bancs sur lesquels nous nous reposions les uns après les autres. Là nous trouvâmes aussi plusieurs prêtres condamnés à la réclusion et un habitant de la ville enfermé comme aristocrate pour avoir été membre de la municipalité avant le 18 Fructidor. Cet honnête homme, voyant que nous dépensions en voitures un argent qui nous serait très nécessaire quand nous serions arrivés au terme de notre voyage, nous conseilla de demander les charrettes que la municipalité était obligée de fournir aux prisonniers. Nous suivîmes son avis. Il fit venir lui-même un médecin pour examiner si nous étions en état de marcher. Ce médecin fit son rapport à la municipalité, qui nous accorda deux charrettes ouvertes. Le géôlier de cette prison était un ci-devant religieux du même couvent. Il était absent; sa femme nous traita avec humanité.

A Bapaume, nous obtînmes, pour deux louis, dans le haut de la prison un logement un peu plus supportable et moins infect que celui qui nous avait été d'abord destiné. A Péronne, la municipalité nous accorda l'usage de deux chambres qui appartenaient à la commune et nous permit de recevoir des visites. Là nous eûmes la consolation de nous entretenir avec plusieurs personnes qui gémissaient comme nous sur les malheurs de la France et l'abolition de toute religion.

Les gendarmes qui nous escortèrent depuis Péronne jusqu'à Roye étaient fort humains; ils nous avaient permis d'aller à pied quand nous le jugerions à propos. Je profitai de cette permission avec un autre de mes compagnons. Il y avait à peine quelques minutes que nous étions descendus de la charrette que nous la vîmes verser, par la négligence d'un enfant de douze à treize ans qui en était le conducteur, du chemin dans une cavité qui en était voisine. Nous étions trop loin pour pouvoir l'empêcher: nous accourûmes et nous trouvâmes neuf de nos compagnons sous la voiture. Heureusement, aucun d'eux n'était dangeureusement blessé, quoique plusieurs eussent reçu d'assez violentes contusions...

Les gendarmes qui nous accompagnaient nous procurèrent de l'eau de vie qui servit à laver les blessures légères de ceux qui en avaient reçu et à ranimer le cœur de ceux qui en avaient été quittes pour la peur.

A Roye, nous obtînmes, par l'entremise des mêmes gendarmes, d'être logés ailleurs que dans la prison. On nous renferma dans une

église des ci-devant Minimes. Nous avons été longtemps exposés à la pluie avant d'y entrer; et nous vîmes bientôt arriver une multitude de gens de toute condition qui nous apportaient, les uns du bois pour nous faire du feu et nous sécher, les autres des matelas et des draps pour la nuit; d'autres firent préparer chez eux un bon souper et nous l'envoyèrent avec de la bière et du vin.

A en juger par la conduite de ces bons habitants, on nous aurait plutôt pris pour des personnes qui avaient bien servi leur pays et à qui ils voulaient témoigner leur reconnaissance que pour des proscrits qu'un gouvernement tyrannique envoyait dans un autre monde expier des crimes dont ils n'ont jamais été ni accusés, ni convaincus et qu'ils n'ont jamais connus.

A Pont-Sainte-Maxence, les gendarmes, après avoir bien bu et bien mangé à l'auberge allèrent se divertir au café et au billard. Je profitai de leur absence pour aller faire un tour de promenade. Un de mes confrères <sup>12</sup> me demande où j'allais; je lui dis que j'allais me promener, mais que si j'avais un compagnon, j'irais peut-être bien loin. Il m'entendit et se déterminà à m'accompagner. Nous passâmes la rivière et nous prîmes un chemin tout opposé à celui que notre escorte nous aurait fait suivre. Nous trouvâmes un homme bien intentionné qui nous mena dans un grand bois. Les gendarmes qui s'étaient aperçus de notre fuite avaient assemblé les gardes nationales des environs et nous avaient suivis dans ces bois. Notre conducteur, au bruit de leur approche, nous abandonna. Cependant nous continuâmes toujours à nous enforcer. Nous avançâmes vers un petit village où on nous donna un morceau de pain, un verre d'eau et un conducteur qui devait nous mener à deux lieues de là. Mais à peine eûmes-nous fait une demi lieue qu'il proposa de nous arrêter dans une ferme voisine, occupée, disait-il, par de braves gens qui nous donneraient tout ce dont nous aurions besoin, et où nous pourrions nous reposer en sûreté. Mon compagnon très fatigué fut d'avis de suivre ce conseil. Je ne me souciais pas de m'arrêter si tôt, mais je cédai à ses désirs. Nous passâmes la nuit dans le grenier de cette ferme et le lendemain, afin de ne pas nous montrer aux domestiques. Mais le mari, étant allé au cabaret, dit publiquement qu'il avait des prêtres logés chez lui. Les gendarmes qui nous cherchaient arrivèrent un instant après dans le même cabaret, ayant été informés des discours du fermier, vinrent nous arrêter dans la ferme et, après nous avoir chargés de chaînes, nous reconduisirent à Pont-Sainte-Maxence. Nous restâmes deux jours à Senlis et y payâmes, y compris le jour précédent, la somme de 550 livres.

12. Ce compagnon était Michel Cop, l'un des prisonniers adjoints à la troupe depuis Lille (De Bay, *op. cit.*, p. 54).

A Saint-Denys, nous apprîmes qu'il y avait des ordres précis de ne faire passer aucun déporté par Paris, et que nous ne serions pas entendus avant notre déportation effective. Nous adressâmes cependant des mémoires aux membres du Corps législatif députés du canton<sup>13</sup>. Deux hommes qui n'étaient pas fâchés de gagner quelques louis se chargèrent d'aller à Paris faire valoir les raisons de quelques uns. Le lendemain, nous reçûmes tous pour réponse l'ordre précis de partir pour Versailles, où nous fûmes assez bien traités et avec humanité.

A Rambouillet, nous passâmes la nuit dans la prison. A Chartres, nous fûmes visités tout le jour par une demoiselle et un négociant de la ville, qui nous procurèrent des vivres et du vin, et, à notre départ, nous donnèrent de l'argent pour la bourse des prêtres déportés. Je passe leur nom sous silence, pour ne pas leur nuire. Mais en quelque lieu que la Providence nous envoie, ces noms resteront gravés dans notre souvenir et dans nos cœurs<sup>14</sup>. Nous reçûmes encore quelques secours du même genre à Châteaudun. A Tours, nous trouvâmes dans la prison des prêtres condamnés les uns à la réclusion, les autres à la déportation et d'autres qui attendaient leur jugement. Nous y trouvâmes aussi des habitants de la ville accusés d'aristocratie et de royalisme, pour avoir rempli des fonctions municipales avant le 18 Fructidor. A Niort, les gendarmes qui nous accompagnaient maudissaient hautement la République, parcequ'on ne leur payait point les appointements qui leur étaient dus depuis longtemps. Enfin le 15 de mai, nous arrivâmes à Rochefort, après un voyage de 180 lieues que nous avons fait, entassés dans des charrettes et exposés à l'ardeur du soleil et à la pluie.

### III. *La prison de Rochefort (15 mai-1er août 1798).*

Immédiatement après notre arrivée, nous fûmes conduits à la Municipalité qui nous fit beaucoup d'interrogations sur la manière dont nous avons été arrêtés. On parut nous plaindre et condamner la rigueur avec laquelle on traitait les départements conquis; mais, ne pouvant rien pour notre délivrance, on envoya à la prison commune, où nous trouvâmes quinze prêtres belges arrivés avant nous et un grand nombre d'autres des différents départements de la France et de la Savoie. Il y avait aussi beaucoup de laïcs de tout âge et de

13. Ces lettres étaient adressées aux représentants Marannes et Beyts (De Bay, *op. cit.*, p. 55).

14. De Bay (*op. cit.* pp. 56-57) s'arrête assez longuement sur cette halte reconfortante dans le calvaire des déportés. Il donne les noms de ces personnes charitables: Mademoiselle Farche et Monsieur Rémond. Ce marchand donna 25 louis à remettre aux autres prêtres que les déportés trouveraient à Rochefort.

tout sexe, les uns renfermés pour émigration, d'autres pour soupçon de royalisme, d'autres enfin pour leurs crimes. Le nombre des prisonniers augmenta bientôt par l'arrivée des ecclésiastiques qu'on amena successivement, enchaînés deux à deux, des différentes parties de la France.

On nous avait d'abord permis de prendre l'air dans la cour pendant quelque temps matin et soir; mais cela nous fut bientôt défendu. Nous restâmes pendant huit jours renfermés dans nos chambres, où nous étions entassés les uns sur les autres. L'air infect que nous respirions, la malpropreté, la mauvaise nourriture et le défaut d'exercice occasionnèrent parmi nous une maladie contagieuse, laquelle s'était déjà manifestée dans l'autre prison d'une manière plus dangereuse. On portait tous les jours huit ou dix malades à l'hôpital. Alors on nous permit de prendre l'air pendant une heure ou deux, vingt à la fois. Quelques uns de nos compagnons trouvèrent moyen de s'évader: un d'eux fut repris, un autre qui s'était blessé en tombant, parceque la corde dont il s'était servi n'était pas assez longue, fut repris de même. Nous formâmes aussi plusieurs fois le projet de nous évader; mais il arriva toujours que, lorsque le tout était prêt pour l'exécution de notre dessein, le geôlier parvenait à être instruit de notre plan et y mettait obstacle. Il y en avait même qui prétendirent qu'il ne nous était pas permis de nous échapper.

Le 30 juillet, la Municipalité, avec quelques officiers de l'Etat-major, vinrent visiter les malles et paquets des prisonniers, pour chercher un ouvrage de Richez-Censy <sup>15</sup> contre le Directoire, qu'on soupçonnait avoir été apporté à Rochefort par quelque ecclésiastique de Lyon. On ne trouva pas cet ouvrage, mais on trouva et on emporta différents autres écrits où étaient peints avec énergie et vérité les malheurs de la France. Le 31, nous vîmes arriver de l'hôpital six de nos compagnons qu'on jugeait en état de faire le voyage.

#### IV. *La traversée de «La Bayonnaise» (8 août-29 septembre 1798).*

Le 1er août, après l'appel fait par un officier municipal et quelques officiers, on embarqua nos bagages et on nous transporta, par une haie de soldats rangés depuis la prison jusqu'à la rivière, au nombre

15. Ce nom - dont la graphie porte d'ailleurs sur la copie des traces d'hésitation - a certainement été mal lu. Il s'agit sans nul doute de Richer-Serizy, homme de lettres et journaliste, né à Caen en 1764. Ancien ami de Camille Desmoulins, il publia après la mort de Robespierre «L'accusateur public», journal antirépublicain. Il se fit particulièrement remarquer avant le 18 Fructidor par ses violentes attaques contre le Directoire et fut condamné à la déportation. Il se retira à Bâle, y fut pourtant arrêté et amené à Roche-

de 119 <sup>16</sup>, à bord de la frégate «La Bayonnaise». Le concours de la populace, à notre départ, n'était pas nombreux, et elle semblait affligée de nous voir. Nous n'eûmes pas à nous plaindre du capitaine Richez <sup>17</sup>, ni du premier lieutenant de la Houssaye, deux ex-nobles; mais il n'en fut pas ainsi du commissaire Robert <sup>18</sup>, qui, oubliant le respect qu'on doit à des malheureux, nous accablait d'insultes et qui, lorsque le capitaine lui représenta le mauvais état, l'insalubrité des provisions qu'il avait à bord, répondit «qu'elles étaient assez bonnes pour des prêtres», et que peu lui importait s'ils mourraient ou restaient en vie. Le lendemain de notre embarquement, les médecins avaient renvoyé de «La Bayonnaise» deux prêtres malades qu'ils jugeaient incapables de faire le voyage. Mais Robert étant survenu et ayant été instruit du retour de ces deux prêtres les fit remonter à bord d'une chaloupe et les renvoya au milieu de la nuit, à «La Bayonnaise», disant: «s'ils ne peuvent pas faire la traversée, ils mourront et la République en sera débarrassée». Un des deux prêtres en perdit l'esprit et ne l'avait pas encore complètement recouvré, quand je quittais l'hôpital de Cayenne.

Nous fûmes atteints presque tous, pendant la traversée, d'une maladie fiévreuse occasionnée par la nature des aliments que nous prenions, l'insalubrité de l'air que nous respirions et la malpropreté dans laquelle nous étions obligés de vivre. Le premier chirurgien, bon républicain, ne s'occupait point du tout de ceux d'entre nous qui étaient malades et ne les visitait jamais. Le deuxième n'accordait la portion des infirmes qu'à ceux qui le payait bien. Cette portion con-

---

fort pour être déporté à Cayenne. Il réussit à s'échapper, erra dans le Midi de la France, passa en Espagne et finalement mourut en Espagne en 1803, cf. *Biographie Moderne*, Paris, 1815, t. II, p. 442.

16. Sur ces 119 déportés il y avait 109 prêtres et parmi ceux-ci 16 Belges. Au cours de la traversée huit prêtres moururent: un belge et sept français, cf. V. Pierre, *La déportation à la Guyane après Fructidor*, *Revue des questions historiques*, t. 31, 1882, pp. 438-511. De Bay (*op. cit.*, p. 65) commet une confusion en parlant de 119 prêtres transportés par «La Bayonnaise».

17. Cf. V. Pierre, *La déportation...*, p. 487: «Le commandant Edmond Richer mousse à l'âge de douze ans, avait été nommé par le Directoire lieutenant de vaisseau le 18 septembre 1796. C'était un homme énergique dans l'action, mais qui d'ordinaire laissait flotter la discipline dans tout ce qui n'intéressait pas directement la corvette».

18. De Bay l'appelle «un monstre». Voici ce qu'il aurait répondu au capitaine l'interrogeant sur la nourriture des déportés: «Tu es chargé de la malédiction du peuple. Tout ce que tu as à leur donner est plus que suffisant pour des prêtres. Peu importe combien tu en débarqueras en vie; tu n'en débarqueras peut-être pas cinquante et ce sera suffisant». (De Bay, p. 67)

sistait en une écuelle de soupe, quelques bouchées de viande rouge (deux onces) et quelques pruneaux ou un peu de riz. Nous fûmes presque tous atteints du scorbut. La contagion augmentant beaucoup, on nous laissa prendre l'air, vingt ou trente, pendant une heure ou deux, chacun à son tour. Le 15 août, on nous renferma encore toute la journée, et cela, à cause d'un bâtiment dont on avait vue, mais qui disparut vers le soir <sup>19</sup>.

Le 22 août, à quatre heures du matin, Monsieur Reyphens, vicaire de Stavèle, diocèse d'Ypres, demanda à boire; personne ne put lui en porter, les portes étant encore fermées; vers les six heures, on le trouva mort. Six autres prêtres, un laïc et deux matelots l'ont bientôt suivi. Le capitaine, qui craignait cette contagion pour son équipage, nous permit (sic) nuit et jour de prendre l'air et défendit strictement aux matelots toute communication avec les déportés. Nous rencontrâmes vers le milieu de notre traversée deux vaisseaux marchands, dont l'un fut pillé et brûlé, et l'autre rançonné. Nos matelots prirent dans le premier une certaine quantité d'oignons qu'ils nous vendirent six sous la pièce.

Arrivés près de la Ligne, le premier lieutenant nous conseilla, pour éviter la cérémonie désagréable que les matelots font ordinairement subir à ceux qui la traversent pour la première fois, de leur distribuer de l'argent; nous le fîmes, mais cela ne nous sauva pas entièrement, et nous leur servîmes de jouets pendant quelques heures.

V. *Le débarquement (6 octobre); sept mois meurtriers (octobre 1798-mai 1799).*

Le 29 septembre, nous arrivâmes à la vue de Cayenne. L'agent du Directoire français, Jeannet <sup>20</sup>, et commandant Duvieux, avec quelques autres de l'Etat-major, vinrent à bord de notre bâtiment, pour

19. De Bay décrit ces alertes causées par l'approche de bâtiments ennemis et le mélange de crainte et d'espoir qui saisissait alors les déportés. Sentiments parfaitement fondés: la corvette «La Vaillante», partie quelques jours avant «La Bayonnaise» (5 août 1798) fut arraisonnée au large des côtes d'Espagne par un bateau anglais; les 26 prêtres déportés qui s'y trouvaient recouvrèrent ainsi la liberté, cf. V. Pierre, *La déportation...*

20. V. Pierre, *op. cit.*, p. 463: «L'agent particulier du Directoire à la Guyane était alors un sieur Jeannet-Oudin. Originaire d'Arcis-sur-Aube et cousin de Danton, il avait de bonne heure épousé la cause républicaine. Maire de sa commune, plus tard commissaire du conseil exécutif provisoire à Thionville pendant le siège de cette place, le crédit de Danton l'avait fait nommer commissaire de la Convention à la Guyane française. Il y arriva le 11 avril 1793; mais la chute et la mort de son parent l'ayant averti de se retirer, il quitta la colonie et gagna les États Unis. Il rentra en France; après

prendre les noms des transportés et faire la liste de ceux d'entre eux qui devaient passer à l'hôpital. L'agent en trouva le nombre si grand qu'il ne voulut y admettre que les plus malades. Le chirurgien m'avait déclaré depuis six semaines qu'il était tenu, pour sauver ma vie, de faire en sorte que je fusse mis à terre. Au moment de m'inscrire sur la liste de ceux qui devaient aller à l'hôpital, il m'oublia, ou du moins il fit semblant; et son ami Leroy, commissaire de notre bâtiment parfait, me donna à entendre qu'avec quelques louis je pourrais obtenir d'être mis sur la liste. Je lui refusai, mais j'allais me présenter au commandant, au moment où il était entouré de toute sa suite. Le chirurgien, qui était présent, n'osa nier le besoin que j'avais d'aller à l'hôpital et ne fut pas assez hardi pour déclarer le contraire, parcequ'il suffisait de me regarder pour voir que j'étais mourant. Je fus inscrit<sup>21</sup>. Nous fûmes très bien traités dans cet hôpital servi par des Sœurs de la charité de Saint-Paul. Nous y reçûmes la visite d'un grand nombre de planteurs qui gémissaient comme nous des malheurs de leur patrie...

Plusieurs d'entre nous qui commençaient à se rétablir allaient se promener dans la ville et étaient généralement accueillis avec cette compassion qu'inspirent des malheureux qu'on sait être victimes non de leurs folies, mais de la vengeance de leurs tyrans. Le nouvel agent directorial Burnel<sup>22</sup> ne peut voir cela sans dépit. Il vient bientôt interdire toute communication entre les prêtres et les habitants, priva de toute fonction municipale ceux de ces derniers qui s'étaient montrés compatissants et les remplaça par des Jacobins arrivés avec lui. Il fit plus; il ordonna qu'aucun prêtre ne resterait dans la ville,

---

Thermidor, le Directoire le renvoya à la Guyane. Il y trouva Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, les seuls hommes politiques que la déportation y eût jusque là conduits: Jeannot les traita comme des ennemis de Danton; il les expulsa de Cayenne, où ils vivaient en liberté et les expédia à Sinnamary. A la date où nous sommes, Billaud-Varennes y était encore; quant à Collot d'Herbois, ramené malade à Cayenne, il y était mort à l'hôpital le 20 prairial an IV (8 juin 1796)».

21. C'est ainsi que Flotteeu, admis à l'hôpital le 9 octobre 1798, fut séparé de De Bay qui fut transféré à Conanama, où il arriva le 16. Ils se retrouvèrent fin novembre, après l'évacuation de la place pestilentielle de Conanama.

22. De Bay (*op. cit.*, p. 125) le représente comme un jacobin enragé. Ce commissaire, non content de menacer de mort les déportés, s'efforça de dresser les Noirs contre eux, en leur attribuant le projet de rétablir l'esclavage. Ce personnage, ayant excédé les populations par ses exactions, finit par provoquer une sédition contre lui. Il fut arrêté le 18 Brumaire! Le coup d'état français de la même date entérina les choses et il fut remplacé par un nouvel agent, Victor Hugues; cf. V. Pierre, *La déportation*, pp. 502-503.

ni dans l'île de Cayenne et qu'ils seraient tous transportés à Sinamary. Le médecin de l'hôpital représenta que parmi les malades ils s'en trouvait qui étaient hors d'état de souffrir le transport. L'impitoyable agent n'eut aucun égard à ces représentations. Il fut décidé que tous iraient à Sinamary. Il y avait dans la ville de Cayenne 150 soldats, reste d'un bataillon d'un régiment allemand qui était venu d'Alsace: ces soldats n'avaient pas l'esprit jacobin; quelques temps après il en arriva 120 autres de l'armée d'Italie. De là résultèrent entre ces deux corps des batailles où plusieurs perdirent la vie et ce ne fut qu'en les séparant qu'on put rétablir la tranquillité. Ces sortes de disputes ne pouvaient pas contribuer à améliorer notre sort; néanmoins, nous trouvâmes toujours des secours auprès des planteurs mécontents du gouvernement présent, parcequ'ils étaient ruinés depuis l'émancipation des nègres. Ces derniers eux-mêmes, depuis qu'ils étaient devenus libres étaient devenus malheureux, parceque, paresseux par tempérament, rien ne pouvait les forcer au travail; et ils aimaient mieux souffrir la disette que de faire le moindre effort pour s'en garantir.

Peu de temps après notre arrivée à Cayenne, on avait transporté à Conanama ceux de nos compagnons qui n'avaient point été inscrits sur la liste de l'hôpital. Conanama est un lieu désert à trente lieues de Cayenne. Il y avait dans ce désert quelques baraques sans portes et sans fenêtres, bâties par des nègres, où les déportés furent divisés par pelotons de vingt quatre. On donna à chaque division deux pots de fer pour cuire leurs aliments, une livre de viande salée et gâtée, une livre et demie de pain, réduite bientôt après à trois quarts, de la mauvaise eau qu'il fallait aller chercher à une demi lieue des baraques et un peu de taffia<sup>23</sup> pour en corriger l'insalubrité, mais qu'on cessa bientôt aussi de donner. Voilà ce qu'on allouait journellement à nos malheureux compagnons.

A peu de distance de ces baraques est une immense forêt remplie de toutes sortes de bêtes sauvages, mais particulièrement de tigres et de singes rouges; ces derniers sont de la taille d'un homme et très méchants. Les tigres viennent quelques fois jusqu'à l'entrée des baraques et ce n'est que par beaucoup d'attention et de vigilance qu'on peut se soustraire à leur fureur. Nos compagnons y souffrirent horriblement des chiques et des poux à goutte qui s'insinuaient dans les chairs des jambes et des pieds et y occasionnaient des ulcères. Les moustiques et les maringouins y sont aussi très incommodes: on ne peut les tenir éloignés qu'à l'aide du feu. Leurs piqûres sont très dangereuses et il ne faut pas moins de vigilance pour éviter

---

23. Eau-de-vie de canne à sucre.

les morsures des serpents qui abondent dans ces lieux et s'insinuent souvent même jusque dans les cabanes.

Nos malheureux compagnons privés de nourritures saines et condamnés à vivre dans un séjour où les insectes venimeux et les bêtes sauvages n'étaient pas de tous les monstres qui les tourmentaient les plus cruels furent bientôt attaqués de maladies contagieuses. Une diarrhée violente fit parmi eux les plus cruels ravages. De soixante six qui avaient fait le passage avec nous, il en mourut trente-quatre en quatre semaines. Il en mourut autant de ceux qui étaient arrivés avant nous et qui avaient été transportés à bord de «La Décade»<sup>24</sup>. Le mal devint si grand que le bruit se répandit dans la colonie que la peste était à Conanama<sup>25</sup>; ce qui obligea l'agent directeur de faire passer les déportés de cet endroit à Sinamary. Ils n'y avaient pas été longtemps quand nous arrivâmes et la joie de nous voir réunis une deuxième fois ne fut altérée que par les regrets que nous causa la perte de ceux d'entre eux que la mort avait enlevés.

A Sinamary, il n'y avait pas de baraques pour nous: nous fûmes obligés d'aller loger dans l'église avec les malfaiteurs qui s'y trouvaient. Mais peu de jours après, un habitant du lieu nommé Bosquet, homme plein d'humanité, me procura un hamac (car il nous avait été défendu de prendre les nôtres à Cayenne) et me reçut chez lui en pension. Plusieurs de nos compagnons avaient loué des cabanes qui appartenaient à un nommé Vogel, ancien maire de cet endroit, et s'y étaient logés deux par deux dans chaque<sup>26</sup>. Quelques-uns d'entre eux étant venus à mourir, j'obtins un logement dans une de ces cabanes avec un autre de mes confrères. Cette situation me plaisait beaucoup à cause de sa proximité avec la rivière et de

24. Les chiffres de Flotteeu sont exacts. V. Pierre (*La déportation*) qui a fait des relevés minutieux aboutit aux mêmes résultats. Sur les 82 déportés de «La Décade» et les 87 déportés de «La Bayonnaise» amenés en ce lieu, il en mourut 67 en quatre mois (août-novembre 1798). C'est ce qui amena fin novembre l'évacuation de la place.

25. Voir en annexe le texte officiel cité par Barbé-Marbois sur la situation à «l'hôpital» de Conanama.

26. Il s'agissait de grandes huttes au sol de terre battue, comportant chacune deux pièces. Comme chaque pièce pouvait servir de logement à deux personnes, huit prêtres belges s'y rassemblèrent: De Bay, Du Mon, Cop, Keukemans, Sartel, Nérinckx (novice capucin), De Neve et Flotteeu. Sartel mourut le 2 janvier 1799; mais ensuite le groupe se renforça de deux autres belges: Moons et De Noodt. On aboutit ainsi au total de neuf ecclésiastiques, apparemment les seuls survivants des 30 (?) prêtres belges amenés par «La Décade» et «La Bayonnaise». Ce sont eux qui tentèrent l'évasion du 11 mai 1799.

la facilité qu'elle pouvait nous procurer pour fuir cette terre de désolation. Je n'avais jamais perdu l'idée d'en tenter tous les moyens. La déclaration du chirurgien de l'endroit qui nous annonça que les fatigues et les maladies que nous avions essuyées, la nature du climat et les mauvaises nourritures que nous avions eues et auxquelles nous serions obligés d'avoir recours une seconde fois — nos bourses étant presque épuisées — ne nous promettaient pas de longs jours dans ce pays et nous détermina à tout risquer pour nous sauver; et voici comment nous en vîmes à bout.

Nous avons plusieurs fois sondé quelques-uns des habitants que nous avons raison de croire bien disposés à notre égard sur les moyens de nous procurer une barque et un conducteur, aucun de nous n'entendant rien à la navigation. Mais ces bonnes gens n'osèrent prendre sur eux de nous donner les moindres éclaircissements sur cet objet, parcequ'ils savaient qu'en le faisant ils s'exposeraient à une mort certaine, si toutefois ils étaient découverts. Il y en a eu un cependant dont je passe le nom sous silence, mais que je regarde après Dieu comme le premier auteur de notre délivrance et que je prie d'accepter les assurances de notre éternelle reconnaissance, qui nous indiqua où il y avait une pirogue à vendre et qui nous dit que, si nous pouvions trouver quelqu'un des habitants qui voulait s'enfuir avec nous, nous pourrions le charger de faire l'acquisition et qu'alors il nous serait peut-être possible de nous échapper.

Il y avait dans un hôpital voisin de nos cabanes un vieux soldat, qui après avoir reçu son congé à cause de ses infirmités avait été obligé de louer à un pêcheur et gagnait avec beaucoup de peine une misérable subsistance. Plusieurs de nos compagnons l'avaient été voir pendant sa maladie et lui avaient procuré tous les secours et toutes les douceurs qu'il était en leur pouvoir de lui procurer. Un d'entre nous lui demanda un jour s'il ne serait pas bien aise de quitter un pays où il était si misérable. Sa réponse donna lieu de supposer qu'il accepterait volontiers tout ce qui pourrait contribuer à diminuer sa misère. Alors, on lui parla du plan que nous avions en vue et de la récompense que nous accorderions volontiers, s'il voulait fuir avec nous. Il accepta nos offres, acheta avec l'argent que nous lui donnâmes la pirogue qui était à vendre, disant au vendeur que quelques-uns de ses amis lui avaient prêté cet argent et qu'il se proposait d'exercer son métier de pêcheur pour son propre compte. Il fit ensuite amarrer cette pirogue dans l'endroit de la rivière qui était contigu à notre jardin. Notre soldat n'était pas encore assez bien guéri pour quitter l'hôpital. Notre pirogue avait besoin d'être calfreutrée; mais aucun de nous n'osa y travailler, de peur de

donner quelque soupçon aux nègres au milieu desquels nous vivions. Nous profitâmes cependant des ténèbres de la nuit pour porter à bord les provisions et les ustensiles dont nous croyions avoir besoin pendant notre voyage.

VI. *La fuite du 11 mai 1799 et ses conséquences. «Periculis in solitudine, periculis in mari» (Cor. XI, 26).*

Enfin le 11 mai, après souper, nous nous embarquâmes au nombre de quatorze: huit prêtres belges et un laïc, trois prêtres français et un laïc, et notre conducteur, nous recommandant à la divine Providence et mettant toute notre confiance en Celui qui dispose de tous les événements <sup>27</sup>. Nous avons de grands dangers à courir et beaucoup de difficultés à surmonter pour réussir dans ce que nous enions d'entreprendre. D'abord les nègres, dont les cabanes étaient voisines des nôtres, pouvaient s'apercevoir de notre fuite et 'auraient pas manqué d'y mettre obstacle; ensuite nous avons à passer auprès d'un corps de garde et d'une sentinelle placée sur le bord de la rivière. Nous évitâmes d'être aperçus en côtoyant la rive opposée, laquelle était couverte d'un bois qui nous garantit de la lumière de la lune.

Nous avons à peine passé le premier poste que notre barque échoua sur la vase; nous eûmes beaucoup de peine à la remettre à flot, nous y parvînmes cependant à force de bras. Nous avons à passer un autre poste nommé La Pointe, où il y a des soldats et du canon, et aussi à éviter deux goëlettes qui étaient dans la rivière. Nous y réussîmes, en côtoyant la rive opposée, non sans danger d'échouer de nouveau, et nous nous vîmes enfin, avec beaucoup de crainte, en pleine mer, sans connaissance de la navigation, sans boussole et à la disposition des éléments et de notre conducteur. Le vent nous fut favorable le reste de cette nuit et le jour suivant. Mais la nuit d'après, notre conducteur se trouva si fatigué et nous étions, nous autres, si peu en état de l'aider que nous ne pûmes avancer.

Le lendemain, il tomba une pluie abondante. Le vent changea; il devint si violent et nous porta, malgré nous, dans le port hollandais de Maroni. Nous n'étions pas disposés à y aborder, parceque nous savions que les Hollandais sont en alliance avec la République française; et nous supposions que tomber entre leurs mains, c'était la

27. Nous avons déjà les noms des neuf ecclésiastiques belges (huit prêtres et un novice capucin); les Français étaient, selon V. Pierre (*La persécution religieuse*, p. 512) Parès, curé de Tentavel (Pyrenées orientales), Bégué, prêtre de Lombez (Gers), Courtot, vicaire de Luysans (Doubs) et un laïque émigré, Taupin.

même chose que tomber entre les mains de nos persécuteurs. Mais il n'était pas en notre pouvoir de faire autrement. Nous abordâmes et nous avançâmes vers le fort. Le commandant du poste et les soldats sous les armes nous attendaient. Il est difficile d'exprimer quelle était notre inquiétude sur ce que nous allions devenir. Mais quelle fut notre surprise d'entendre ce brave commandant nous dire que nous étions bienvenus, que nous étions au milieu d'un peuple ami et que nous recevions tous les secours qu'il serait possible de nous fournir. Ce commandant, nommé Bède, était liégeois. C'était la première fois, nous disait-il, qu'il voyait quelqu'un de ses compatriotes et qu'il parlait flamand, depuis qu'il était dans cette colonie. Il est impossible de concevoir avec quelle joie il nous accueillit et avec quel empressement il nous rendit tous les services qu'il était en son pouvoir de nous rendre. Il nous retint avec lui pendant deux jours, nous traita de son mieux et nous procura ensuite une pirogue, outre la nôtre, et des nègres pour nous conduire au fort Orange. A notre départ il nous salua de quatre coups de canon.

Le Fort de Maroni est de 30 à 35 lieues de Sinamary, et celui d'Orange d'environ 60. Nous arrivâmes le lendemain au fort d'Orange. Nous fûmes très bien reçus par les officiers de la garnison, en l'absence du colonel qui était à Surinam, et les principaux habitants. Ils nous félicitèrent tous de notre heureuse délivrance et nous raillèrent pendant deux jours avec toute la générosité possible. Notre intention était de nous rendre à Surinam par le canal, pour que nous ne fussions pas exposés à être pris par des bâtiments français qui s'y trouvent. Ils nous procurèrent un bateau couvert.

Mais nous avions à peine quelques lieues dans le canal que nous rencontrâmes le colonel, commandant du fort d'Orange, qui revenait exprès de Surinam pour nous avertir de ne pas aller dans cette ville, parceque, si nous y étions une fois, le Résident français déjà instruit de notre fuite nous réclamerait, et il serait bien difficile alors au gouverneur de nous sauver. Ce colonel ne se borna pas à nous informer du danger auquel nous serions exposés à Surinam; il nous fit donner toutes les provisions dont nous avons besoin pour nous rendre à Berbiche, poste hollandais, alors entre les mains des Anglais, et où nous serions entièrement à l'abri des poursuites des Français. Au moment où nous étions sur le point de nous remettre en mer, nous vîmes une trentaine de soldats armés s'approcher de notre pirogue qui était ensablée. Comme on nous avait fait entendre qu'il était possible que les Français vinsent par le canal à notre poursuite, nous nous crûmes perdus. Mais aussitôt que les soldats furent arrivés à notre barque, l'officier qui les commandait et que nous reconnûmes hollandais, nous dit de nous retirer dans le fort, et nous in-

forma que ce détachement était envoyé par le colonel pour défendre notre pirogue contre un corsaire français qu'on apercevait du fort, mais que nous ne pouvions pas voir de l'endroit où nous étions. Au bout de quelque temps, le corsaire disparut et, aussitôt que la marée eût remis notre barque à flot, nous partîmes. Nous voilà donc encore une fois à la merci des flots, dans une misérable pirogue ouverte, exposés à l'ardeur du soleil et de la pluie, et nous recommandant de nouveau à cette Providence qui nous avait jusque là sauvés de tant de dangers !

Pendant le premier jour, nous eûmes un vent assez favorable; le lendemain, un temps obscur, de la pluie. Nous étions éloignés de la côte, parceque le colonel d'Orange nous avait dit que les Français nous cherchaient sur cette côte. Pendant la nuit, notre pirogue s'était tournée, et le vent avait changé, sans que nous nous en fussions aperçus. Le lendemain, il fit encore très obscur; nous ne vîmes pas le soleil, de manière que nous ne savions pas de quel côté tourner notre course. Nous n'avions pas de boussole; nous voguâmes ainsi à l'aventure pendant plusieurs jours. L'eau entrant de tout côté dans notre barque. Notre provision d'eau diminuait; un gros temps qui survint nous fit voir la mort de très près. Ce fut alors que nous découvrîmes une corvette française qui venait vers nous à toutes voiles. Nous en fûmes bien aises, parceque, malgré ce que nous avions à craindre des Français, il valait encore mieux tomber entre leurs mains que de périr de soif ou être engloutis dans les vagues, comme nous étions menacés à chaque instant. Mais nous n'eûmes pas même la consolation d'être repris par nos ennemis, car, quand cette corvette fut environ à un quart de lieue de nous, elle changea de course et en prit une toute opposée, et nous la perdîmes de vue. Alors nous résolûmes de diriger notre barque vers le point d'où nous avions vu venir la corvette, supposant que cela nous rapprocherait des côtes. Et en effet, vers les deux heures de l'après midi nous découvrîmes la terre et nous nous en approchâmes.

La nuit suivante fut très orageuse; nous craignons de continuer d'avancer vers la terre; nous jetons l'ancre; la corde qui y était attachée cassa; et les vagues nous portent sur la côte. Notre pirogue se renverse; nous tombons dans l'eau dans un endroit où il n'y en avait pas assez pour nous noyer. Nous tirons notre barque sur le rivage, espérant de la remettre à flot le lendemain, et nous nous préparons à passer la nuit à terre.

Le lendemain, nous nous efforçons de remettre notre barque en mer; mais la lame était si forte qu'elle nous renversa, nous et notre pirogue, huit ou dix fois de suite. Alors nous perdîmes toute espé-

rance de continuer notre voyage par mer, et nous vîmes, quelques instants après, notre barque mise en pièces par les vagues <sup>28</sup>. Il ne nous restait plus qu'une ressource, c'était de nous avancer le long du rivage jusqu'à ce que nous puissions rencontrer quelques habitants, supposé qu'il y en eût dans cet endroit que nous ne connaissions pas. La côte vers laquelle nous avons été jetés était couverte de palétuviers. Ces palétuviers sont des forêts énormes, dont les arbres extraordinairement petits tombent en poussière aussitôt qu'on les touche. L'eau de la mer les arrose de temps en temps; la fange dans laquelle ils croissent est noire; on ne peut y marcher sans y enfoncer jusqu'aux genoux et quelque fois plus. Dans ces forêts se trouvent toutes sortes d'animaux nuisibles: tigres, singes rouges, serpents, insectes de toute espèce. Nous nous mîmes donc en marche le long de ces palétuviers <sup>29</sup>; nous avons sauvé quelques pains, mais nous n'avions pas d'eau. Nous avons à peine fait trois quarts de lieue qu'épuisés par nos fatigues antérieures et tourmentés par la soif, nous nous trouvâmes presque tous hors d'état de continuer notre route. Trois prêtres brabançons <sup>30</sup>, espérant que la Providence amènerait à leur secours quelque vaisseau qui les prendrait à bord, aiment mieux rester sur le rivage que de s'exposer à périr dans la fange au milieu des forêts et ne veulent plus nous suivre. Et nous n'avons pas depuis entendu parler d'eux, quoique nous ayons fait bien des recherches pour découvrir ce qu'ils étaient devenus. Ceux d'entre nous qui se sentent les moins fatigués prennent les devants.

Nous nous avançons au nombre de cinq; les autres restent en arrière. Nous nous débarrassons de tout le bagage inutile qui aurait pu nous gêner dans notre marche. La soif nous tourmentait toujours. Nous marchons jusqu'au soir sans rien découvrir. Épuisés de fatigues et souffrant horriblement de la soif, nous cassons quelques branches d'arbres et ramassons quelques feuilles dont nous nous formons une espèce de lit, où nous espérons qu'un peu de repos réparerait nos forces. Mais les insectes qui nous tourmentaient ne nous en laissèrent aucun.

Le lendemain, nous reprenions notre marche. Dans la matinée une petite pluie nous rafraîchit un peu, mais ne nous désaltéra pas. Nous

---

28. Ce naufrage eut lieu quelque part entre la rivière Surinam et la rivière Cornetin, sur les côtes de la Guyane hollandaise; mais les naufragés ne l'apprirent qu'au moment de leur délivrance (De Bay, p. 146).

29. Les naufragés se divisèrent en deux groupes: en tête, les Français, auxquels s'était joint Flotteu (sans doute parcequ'il parlait parfaitement leur langue, comme le prouve son Journal), ensuite tous les autres Belges (cf. De Bay, p. 138).

30. Il s'agissait de Keukemans, Moons et De Noodt.

sommes arrêtés par un petit bras de mer qui s'avance dans les terres; nous le remontons pendant une lieue, dans l'espérance qu'il nous ramènerait à la rivière. Nous n'en trouvâmes pas; nous revînmes vers l'endroit d'où nous étions partis. Nous eûmes bien de la peine à traverser le bras de mer; nous y parvînmes cependant parceque l'eau n'était pas trop profonde. Nous souffrions toujours horriblement de la soif. Quelques-uns d'entre nous commencèrent ce jour là à boire de leur urine. La nuit suivante, nous nous formâmes des espèces de lits, comme ceux que nous nous étions fait la nuit précédente; mais les insectes ne nous laissèrent pas plus de repos. Nos jambes étaient couvertes de blessures, occasionnées par les piqûres des insectes et par les petits coquillages qui se trouvaient dans la vase dans laquelle nous étions obligés de marcher. Nous souffrions des douleurs horribles; nous avons les jambes, les mains et la tête enflées; nous étions tellement défigurés que nous avions de la peine à nous reconnaître les uns les autres.

Le lendemain, je me trouvai si incapable de supporter plus longtemps la soif que je bus de l'eau de mer, ce qui m'occasionna une diarrhée qui m'ôta le reste de forces que j'avais. Nous passâmes la nuit suivante comme nous avons passé les précédentes. Le lendemain, vers midi, je me trouvai si faible et si exténué qu'il me fut impossible de continuer de marcher.

Je dis adieu à mes compagnons; je m'arrête; je me recommande à Dieu et j'attends la mort. Je tombe dans la fange où je m'endors. Au bout d'environ une heure, je me réveille et je me trouve seul au milieu de ce désert. Je sens que le sommeil m'a rendu quelque force, et je fais un dernier effort».

Ici s'arrête la copie du Journal de Flotteu que nous avons retrouvée. Mais il est facile de suppléer à la partie manquante grâce au Journal de De Bay, à la lettre de Du Mon et à la notice consacrée à Flotteu par Lansheere qui diposa du texte complet.

La délivrance de Flotteu et des quatre Français eut lieu le 26 mai, soit le quatrième jour depuis leur naufrage. Ils furent aperçus par des Indiens venus sur la côte pour pêcher des crabes pour le compte de leur maître, le commandant du Fort hollandais de Corentin. Emmenés aussitôt jusqu'à cet endroit, ils révélèrent l'existence des neuf autres naufragés qui se traînaient à leur suite dans les bois le long de la mer. Le 27, De Bay et ses cinq compagnons furent à leur tout sauvés. Quant aux trois derniers, on n'en put retrouver la trace, pas plus d'ailleurs que celle des bagages laissés sur les lieux du naufrage.

Les fugitifs demeurèrent huit jours à Corentin, où ils furent bien

traités; après quoi, le commandant les envoya par mer vers d'autres postes hollandais tenus alors pas les Britanniques. Ils arrivèrent ainsi à Fort Saint-André, où mourut le belge Jacques De Nève (5 juin 1799), puis à Berbice et enfin à Demerary. Là, le pasteur protestant les secourut de son mieux, leur procura des vêtements, du linge et de l'argent. Le retour en Europe fut enfin assuré par l'entremise du Vicomte De La Grandière, un émigré français envoyé de Londres pour aider les bannis de la Guyane. Il réussit à leur procurer à très bon compte le transport sur des navires de commerce. Le 1er juillet 1799, les cinq Belges embarquèrent sur «The Mercury», et les quatre Français sur «The Ellis». En cours de route, le 10 juillet, l'un des Belges, Michel Cop, mourut d'épuisement et finalement les quatre survivants, De Bay, Du Mon, Flotteu et Nerinkx, débarquèrent à Liverpool le 21 août 1799.

A titre de pièces justificatives, nous plaçons ici quelques pages des souvenirs de Barbé-Marbois, une autre victime du 18 Fructidor, arrivé en Guyane dix mois avant Flotteu. Son témoignage recoupe parfaitement celui de notre héros, tout en donnant à certains événements un éclairage nouveau.

*Le voyage de «La Bayonnaise», Barbé-Marbois, Journal d'un déporté non jugé, t. II, Paris, 1835, pp. 26-27.*

«Le 14 thermidor (1er août 1798) cent vingt prêtres prisonniers furent transférés des maisons de réclusion de Rochefort à bord de la corvette «La Bayonnaise», mouillée à l'île d'Aix. C'était la saison des fièvres, et plusieurs furent dans l'accès, enlevés de l'hôpital, pour être embarqués. Un d'entre eux était si dangereusement malade qu'on fut obligé de le remettre dans une chaloupe pour le renvoyer à Rochefort. Il mourut avant d'y arriver. Le 19 thermidor (6 août 1798), la corvette fit voile pour la Guyane. La traversée fut longue et pénible. L'entrepont n'avait que cinq pieds de hauteur. Il y avait cependant deux plans de hamacs trop courts et trop étroits. Pendant la traversée cinq prêtres moururent suffoqués. On prit deux navires anglais. Cet événement fut très funeste aux déportés. Pendant qu'on donnait chasse, ils furent confinés dans l'entrepont, amoncelés, pour ainsi dire, les uns sur les autres, depuis six heures du soir jusqu'à onze heures du matin. La chaleur concentrée était si grande qu'un d'eux en mourut.

Après cinquante quatre jours de navigation, la corvette mouilla dans la rade de Cayenne. Presque tous les déportés étaient malades, et demandaient instamment qu'il leur fût permis de descendre à terre. Jeannet n'y voulut point consentir. La corvette n'entra point dans

le port, et, à la vue de la ville et de la terre, sous un ciel de feu, ils restèrent huit jours en rade.»

*La situation à Conanama et Sinamary, Op. cit., t. II, p. 33-34.*

Barbé-Marbois donne des détails affreux sur le sort des prêtres arrivés par «La Décade» et «La Bayonnaise» et relégués d'abord à Conanama, puis à Sinamary. Le texte le plus tragique est un document officiel, en date du 22 décembre 1798 décrivant la situation à «l'hôpital» de Conanama. (*Op. cit.*, t. II, p. 33-34).

«L'hôpital est dans l'état le plus déplorable; la malpropreté et le peu de surveillance ont causé la mort de plusieurs déportés. Quelques malades sont tombés de leur hamac pendant la nuit, sans qu'aucun infirmier les relevât; on en a trouvé de morts ainsi par terre. Un d'eux a été étouffé, les cordes de son hamac ayant cassé du côté de la tête et les pieds étant restés suspendus.

Les effets des morts ont été enlevés de la manière la plus scandaleuse. On a vu ceux qui les enterraient leur casser les jambes, leur marcher et peser sur le ventre, pour faire entrer bien vite leur cadavre dans une fosse trop étroite et trop courte. Ils commettaient promptement ces horreurs, pour aussitôt courir à la dépouille des expirants. Les infirmiers insultaient les malades et les accablaient d'expressions infâmes, ignominieuses, cruelles, au moment de leur agonie.

Le garde-magasin, dépositaire des effets des déportés, ne consentait à leur rendre qu'une partie de ce qu'ils réclamaient, et il leur disait: «vous êtes morts, ainsi ceci doit vous suffire.» Il n'avait pas donné de vivres pour le premier convoi de déportés venus de Conanama à Sinnamari. Ils étaient exténués en arrivant ici, et tombaient d'inanition. Il a fallu les coucher sur la terre, et les malades ont été dévorés des vers avant d'expirer. Le linge de l'hôpital a été envoyé sale, infect et pourri.»

*La fuite des déportés belges, op. cit., t. II, p. 121-125.*

«Neuf déportés belges, tous prêtres, s'étaient réunis dans deux cases voisines de la miene. Ils vivaient dans une parfaite union, s'assistaient mutuellement, passaient pour avoir plus d'argent que tous les autres déportés, et ils n'épargnaient rien pour charmer les ennuis de leur bannissement. Peu de temps après notre retour à Sinnamari, on s'aperçut que leur joie était encore plus bruyante qu'à l'ordinaire; le poste retentissait de chants bacchiques; il y avait des banquets fréquents, où presque tout le monde était bien venu. Nous voyions tous les jours grossir un tas de flacons vides, qu'ils dépo-

saient à la porte de leurs demeures. Des bouteilles du meilleur vin récompensaient les moindres services rendus par les soldats. Il n'était bruit que de ces joyeuses profusions, et c'était à qui en aurait sa part. Les gens sévères censuraient sans pitié cette conduite, qu'on eut à peine pardonnée à de jeunes militaires se consolant de leurs arrêts par des déjeuners et des chansons.

O vanité des jugements humains ! Cette folie apparente était un acte de grande sagesse. On apprit, un matin, que les neuf Belges et quatre autres ecclésiastiques aussi déportés avaient pris la fuite. La pirogue fut achetée, les vivres, les effets embarqués pour ainsi dire publiquement; car l'embarcation était à l'ancre au bas de leur jardin.

Le 11 mai 1799, ils firent voile de chez eux sans aucun empêchement, très commodément même, et aussi paisiblement que des caboteurs naviguant pour leurs affaires; en un mot, sans aucune de ces précautions prises par Barthélémy et les compagnons de sa fuite. Le poste fut en mouvement; un habitant fut arrêté; mais on lui rendit la liberté peu de jours après. On poursuivit par terre des hommes qui fuyaient par mer. Bientôt on ne parla plus ni des Belges, ni de leur départ, qui ne fut jamais appelé fuite...

L'évasion des Belges, d'abord heureuse, fut bientôt accompagnée des plus tristes circonstances. Leur barque était en mauvais état, et jamais on ne s'était mis en mer avec aussi peu de précautions. Le temps fut favorable pendant vingt-quatre heures; mais vers le soir, le vieux pêcheur qu'ils avaient pris pour pilote se trouva épuisé de fatigues et hors d'état de tenir le gouvernail. Aucun des fugitifs n'était capable de le remplacer. Ils se virent, sans trop savoir comment, devant le fort hollandais du Maroni. Les soldats, rangés en bataille leur causèrent d'abord de l'effroi; mais le commandant reconnut en eux des amis. «Rassurez-vous, leur dit-il; ne craignez plus les Français: vous êtes ici sous la sauvegarde d'un compatriote». Il les retint pendant deux jours, et leur donna ensuite une meilleure barque et un bon pilote qui les conduisit dans la rivière de Surinam. Le gouverneur hollandais craignait d'indisposer Burnel, il ne leur permit point de remonter jusqu'à la ville, et se borna à leur fournir libéralement les moyens de poursuivre leur voyage. Ils reprirent la mer, mais, par une imprudence inexcusable, ils naviguèrent sans boussole. Ils furent vingt-quatre heures en haute mer, sans pouvoir se diriger, et le flot les ayant reportés vers la terre, leur barque s'y brisa et leurs provisions furent submergées. Ils reconnurent bientôt que ce pays était inhabité. Ils se divisèrent en trois pelotons, et après avoir cheminé assez longtemps dans un sol vaseux, trois d'entre eux déclarèrent qu'ils étaient trop affaiblis pour aller plus loin. Leurs camarades leur firent les derniers adieux; ceux qui

survécurent, exténués de faim et de soif, et livrés presque us aux piquûres des insectes, furent, après quatre jours de souffrances, rencontrés par des Indiens. Ils apprirent qu'ils étaient près de la rivière du Corentin, où il y avait un commandant hollandais. Il accueillit hospitalièrement cette première bande et il envoya aussitôt à la recherche des autres naufragés; six furent trouvés, mais il y en eut trois qu'on ne put rencontrer. Jamais on n'en apprit de nouvelles et il est trop certain qu'ils ont péri misérablement. Cet officier donna aux autres une pirogue et des Indiens pour se rendre à Démérari, où les soins et les secours leur furent prodigués. Un Français émigré, le vicomte de la Grandière, s'y trouvait, et contribua beaucoup à faciliter leur retour en Europe. Ils arrivèrent le 4 Fructidor an VII (21 août 1799), à Liverpool. Le gouvernement anglais leur donna les fonds nécessaires pour gagner Londres».

---

## OORLOGSDAGBOEK VAN OOSTVLETEREN

1914-1918

De gemeente Oostvleteren is gelegen langs de steenweg van Ieper naar Veurne, op 17 km afstand van deze laatste stad en op 14 km van Ieper. Tijdens de oorlog 1914-1918 lag zij nabij de frontlijn aan de zijde van de geallieerden. Zoals blijkt uit het dagboek werd de kerk erg beschadigd en werden vele woningen verwoest. Een grondplan van de huidige gemeente is uitgegeven in het werk *Dit is West-Vlaanderen*, deel 2, Sint-Andries, blz. 1342.

Het oorlogsdagboek van Oostvleteren bestaat eigenlijk uit twee reeksen teksten van twee verscheidene auteurs, de pastoor en de onderpastoor van de parochie. De eerste, pastoor Hendrik Demaerel, schreef in het parochiaal gedenboek *Liber memorialis* zes bladzijden aantekeningen over de oorlog te Oostvleteren. De tweede, onderpastoor Maurits Lammens, schreef talrijke voetnoten met oorlogsnieuws in